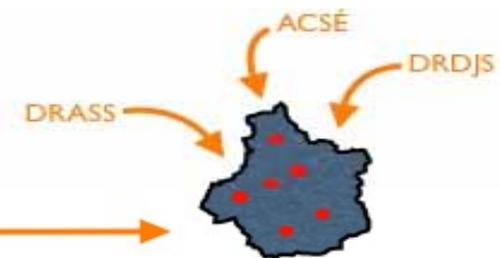


Région Centre

Préfiguration Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



RGPP et Sport

La RGPP

3 objectifs majeurs

- **Mieux adapter les administrations** aux besoins des usagers
- **Valoriser** le travail des fonctionnaires
- **Réduire les dépenses publiques** pour revenir à l'équilibre budgétaire et gagner des marges de manœuvre

La RGPP

6 axes principaux

- **Améliorer les services** pour les citoyens et les entreprises
- **Moderniser et simplifier l'État** dans son organisation et ses processus
- **Adapter les missions de l'État** aux défis du XXI^e siècle
- **Valoriser le travail et le parcours des agents**
- **Rétablir l'équilibre des comptes publics** et garantir le bon usage de chaque euro
- **Responsabiliser la culture du résultat**

Décisions des CMPP dans le champ de la jeunesse, des sports et de la vie associative

- redéfinition des missions des CREPS, évaluation de ces établissements et, sur cette base, suppression éventuelle d'une partie d'entre eux ;
- modulation de l'aide en moyens humains et financiers aux fédérations en fonction de leurs projets et de leur développement ;
- réexamen du dispositif d'exonération des charges sociales sur la rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels ;
- réforme de la politique d'attribution des subventions en faveur du sport afin d'éviter le saupoudrage ;
- fusion de la direction de la vie associative avec celle de la jeunesse et de l'éducation populaire ;

- intégration des services déconcentrés de la jeunesse et des sports dans des ensembles plus vastes dans le cadre de la réforme de l'État territorial ;

- renforcement de la tutelle sur les opérateurs ;

- réorganisation et rationalisation des missions des opérateurs du secteur jeunesse (INJEP, CNJ, CIDJ) avec l'objectif de réduire le nombre de ces structures ;

- simplification et réforme interne de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) ;

- rationalisation de la répartition des compétences entre l'État et le Centre national de développement du sport (CNDS).

Réforme du CNDS dans le cadre de la RGPP

- **Rationalisation** de la répartition des compétences entre l'État et le CNDS
- Réforme de la politique d'attribution des subventions afin d'éviter le **saupoudrage**
- Versement des crédits aux **têtes de réseau**
- Meilleur **ciblage** des subventions
- Adapter l'organisation du CNDS à « l'intégration des services déconcentrés (DRDJS et DDJS) dans des structures plus vastes définies dans le cadre de l'organisation de l'État au niveau local »
 - commission territoriale unique
 - suppression des délégués départementaux.

Définition de la cohésion sociale

- Au sens commun, la cohésion sociale est le savoir « **vivre ensemble** »
- Au sens plus technique du Conseil de l'Europe, c'est la capacité de la société à assurer le **bien être de tous ses membres incluant** :
 - l'accès équitable aux ressources disponibles
 - le respect de la dignité dans la diversité
 - l'autonomie personnelle et collective
 - la participation responsable entendue comme engagement.

La notion de cohésion sociale a un contenu « **populationnel** » **et/ou territorial** : elle est homonymique des notions **d'inclusion sociale**.

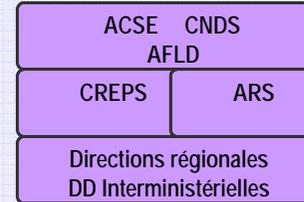
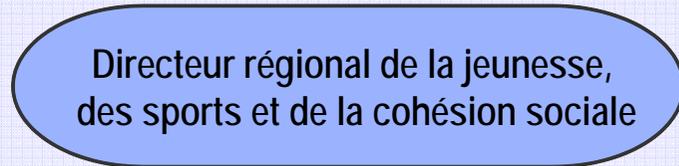
La RGPP et la DRJSCS Centre

6 missions générales

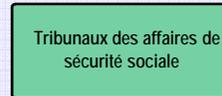
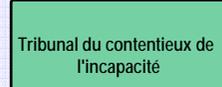
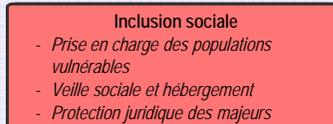
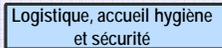
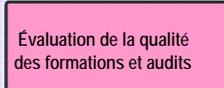
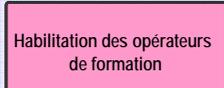
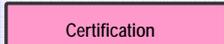
- **Piloter les politiques** de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- **Garantir l'inclusion sociale** des personnes les plus vulnérables
- **Promouvoir l'égalité des droits et la citoyenneté**
- **Participer au développement** du sport de haut niveau et la structuration de la vie sportive régionale
- **Assurer la qualification** des acteurs
- **Rationaliser** les fonctions supports mutualisés

Organigramme de la DRJSCS CENTRE V2

(10 septembre 2009)

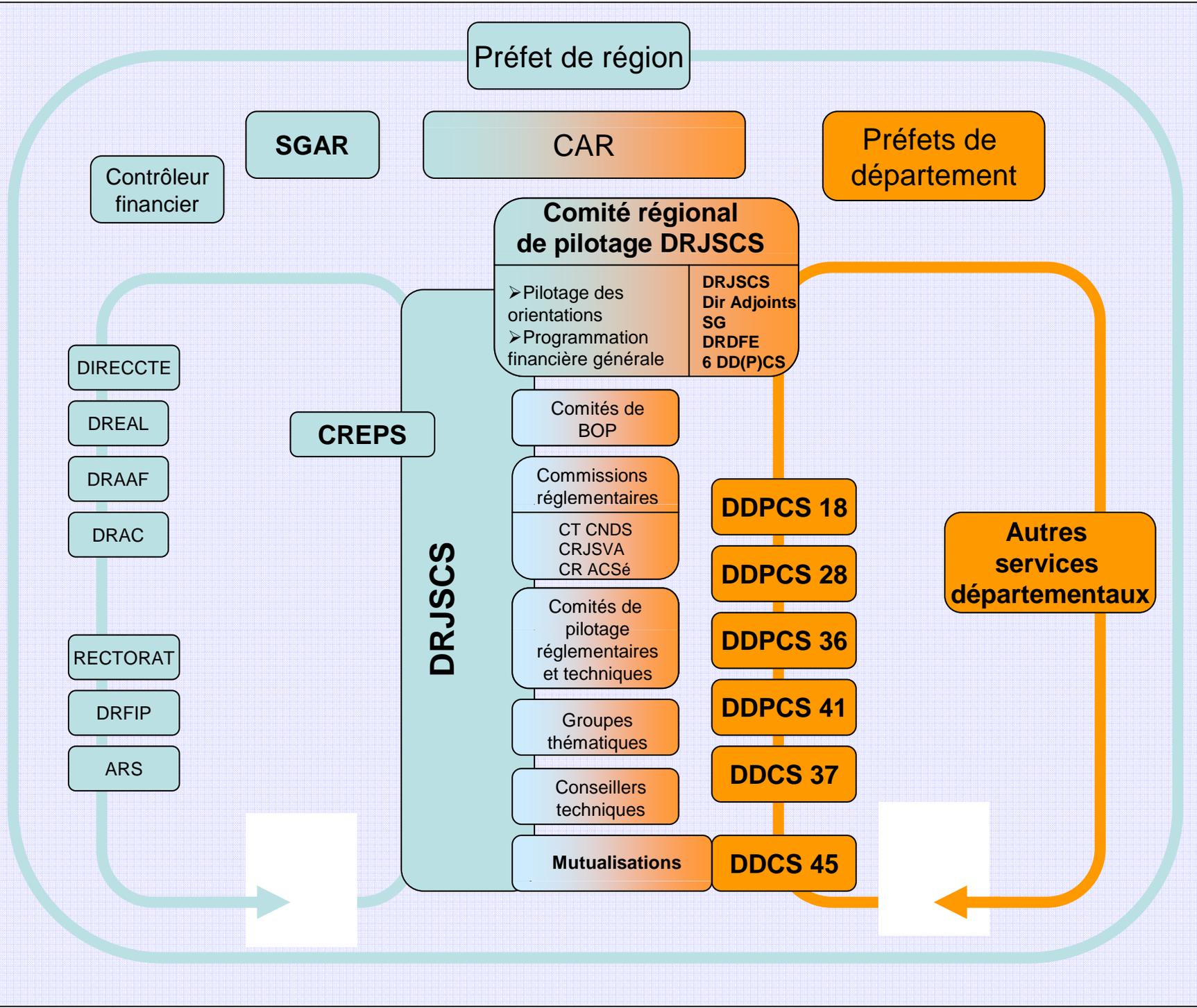


Pilotage des politiques, programmation financière générale, appui et expertise aux départements,
observation des données sociales, statistiques, ingénierie sociale, communication interne et externe et conventionnements



Gouvernance régionale DRJSCS et DD(P)CS

Pilotage régional stratégique



Conséquence de la RGPP dans le domaine du sport

- Pas de transfert de compétences de l'État qui reste compétent et/ou chef de file pour :
 - la **réglementation** et la protection de l'utilisateur
 - la **certification**
 - le **haut niveau** (validation de listes et du PES)
 - le RES
 - la prise en compte des **publics en difficulté**,
- mais des modifications qui entraîneront **des évolutions** impactant l'organisation du sport :
 - recentrage des **interventions techniques et financières** de l'État
 - limitation du **saupoudrage** et aide aux têtes de réseau
 - véritable **pilotage** en région

- avec au plan régional l'affirmation :
 - du pilotage régional
 - de l'importance du projet régional
 - de l'intérêt d'un conventionnement régional (convention d'objectifs, ETR ...)
 - de la nécessité de bien définir l'articulation région/département
 - de l'importance d'instaurer un dialogue permanent avec les acteurs régionaux pour des interventions complémentaires
 - de la nécessité de présenter le nouveau paysage institutionnel dès que tous les textes seront sortis.

Le sport se décline sous de nombreuses thématiques : loisir, éducation, santé, haut niveau, tourisme sportif, aménagement du territoire, protection des individus, délivrance de diplômes, ...

Toute attribution exclusive de compétence à un acteur est complexe à définir et à mettre en œuvre.